

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)	12,00%	14,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2,74%	3,29%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	4,17%	5,00%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	20,00 €	24,00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Lot isolé

Gestion administrative	€ HT	€ TTC
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)	166,67 €	200,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	99,17 €	119,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et	125,00 €	150,00 €

(dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)

Gestion financière	€ HT	€ TTC
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20,83 €	25,00 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	78,00 €	93,60 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers: par an et par immeuble géré : 1 lot	90,00 €	108,00 €
par lot complémentaire sur un même immeuble	4,67 €	5,00 €

Gestion technique	€ HT	€ TTC
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	99,17 €	119,00 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°	41,67 €	50,00 €

Représentation et procédure	€ HT	€ TTC
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLL, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES Immeuble Total

Gestion immeuble	€ HT	€ TTC
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	78,00 €	93,60 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	107,50 €	129,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	157,50 €	189,00 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...	à la vacation horaire	

Gestion technique	€ HT	€ TTC
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé	99,17 €	119,00 €

Vacation Horaire	€ HT	€ TTC
	78,00 €	93,60 €

Barème en vigueur au 20/07/2022 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 20 juillet 2022

FONCIA Toulouse- Siège social : 4 avenue de Gallée. CS23243 - 31131 BALMA CEDEX - RCS Toulouse: 331496240

FONCIA TOULOUSE

Indexati

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)		€ HT	€ TTC	
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)		12,00%	14,40%	Non
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot		2,74%	3,29%	Non
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot		4,17%	5,00%	Non
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)		20,50 €	24,60 €	Oui
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - <u>Lot isolé</u>		€ HT	€ TTC	
Gestion administrative				
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)		170,83 €	205,00 €	Oui
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer		120,00 €	144,00 €	Oui
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)		128,08 €	153,70 €	Oui
Gestion financière				
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)		21,33 €	25,60 €	Oui
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise		91,67 €	110,00 €	Oui
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers: par an et par immeuble géré : 1 lot		97,33 €	116,80 €	Non
par lot complémentaire sur un même immeuble		4,67 €	5,00 €	
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire		Oui
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé		120,00 €	144,00 €	Oui
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°		41,67 €	50,00 €	Non
Représentation et procédure				
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire		Oui
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Immeuble Total</u>		€ HT	€ TTC	
Gestion immeuble				
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles				
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)				
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots		91,67 €	110,00 €	Oui
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots		120,00 €	144,00 €	Oui
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus		162,50 €	195,00 €	Oui
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		à la vacation horaire		Oui
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire		Oui
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé		120,00 €	144,00 €	Oui
Vacation Horaire		91,67 €	110,00 €	Oui

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 20 juillet 2022

FONCIA Toulouse - Siège social : 8 Boulevard Florence ARTHAUD - CS72073 - 31018 TOULOUSE Cedex 2 - RCS Toulouse: 331496240

Barème en vigueur au 01/09/2023 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

FONCIA TOULOUSE

on

"Attention, il est impératif que vous renseigniez les mentions relatives à votre agence (Colonne G) :

- NOM DE L'AGENCE

- SIEGE SOCIAL

- N° RCS

- lieu RCS"☒

LE BARÈME PARIS ET :

Paris et zones assimilées

Paris, 92, 78

Métropole de Lyon

Bassin lémanique (CU Thonon, Ann

Zone Mont Blanc

Nice-Cannes-Marseille

Bayonne-Biarritz

Bordeaux

ZONES ASSIMILÉES

(Masse, Arve, Salève et Genevois)